



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260225-DEC\_2026-21-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026  
Publication : 26/02/2026

Le 23/02/2026

**DEC-2026-21**

PTO / Centre commande publique / VP

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**CONSIDERANT** qu'à la suite de fortes intempéries, il est nécessaire de procéder au remplacement du sol en parquet de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Treulon,

**CONSIDERANT** que la Ville souhaite procéder au remplacement du sol en parquet par un sol en résine polyuréthane afin d'assurer le confort d'usage de la salle et la pérennité du sol,

**CONSIDERANT** la procédure sans publicité ni mise en concurrence réalisée en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, en vue de l'attribution du marché public relatif à la réalisation d'un sol en résine polyuréthane dans la salle de spectacle de l'Espace Culturel TREULON consécutive au remplacement de la tribune.

Ce marché sera conclu pour une durée allant du 16 juillet au 10 août 2026.

**CONSIDERANT** la proposition présentée par la société EBAP, domicilié 37 avenue Ile de France – 33370 ARTIGUES près BORDEAUX, pour un montant total de 72.700,00 € HT.

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** le marché public n°2026-BRU708 relatif à la réalisation d'un sol en résine polyuréthane dans la salle de spectacle de l'Espace Culturel TREULON avec la société EBAP, domicilié 37 avenue Ile de France – 33370 ARTIGUES près BORDEAUX, pour un montant total de 72.700,00 € HT, pour une durée de chantier allant du 16 juillet au 10 août 2026 ;
- **De payer** à réception des factures, un montant forfaitaire de 72.700,00 € HT.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.



**Le Maire,**  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,  
**Pierre CHAMOULEAU**